

LE MOT DE GASPARD

Santé mentale (suite)

Selon un rapport adopté par le Parlement européen en septembre 2006, un citoyen de l'Union sur quatre connaît *« au moins un épisode important de mauvaise santé mentale au cours de sa vie »* (1). De tels chiffres alarmants abondent dans ce document qui avance ainsi que plus de 18 millions de personnes, de 18 à 65 ans, souffrent à une période donnée d'une grave "dépression" (1).

D'autres chiffres inquiétants sont diffusés sur des sites internet, notamment de firmes qui vendent des psychotropes. Ainsi le site www.lilly.fr présente les troubles bipolaires comme *« la 6^e cause de handicap dans le monde »* (2).

Si ces données sont discutables, la souffrance de certains patients est bien réelle. Mais elle ne doit pas faire gober n'importe quel remède. Dans le domaine du médicament psychotrope, on constate que les nouveautés apportent bien peu de progrès pour les patients. Ainsi dans ce numéro, la *prégabaline*, un antiépileptique (Lyrica[°]) et l'*escitalopram*, un antidépresseur (Seroplex[°]) proposés pour traiter l'"anxiété généralisée", n'apportent pas de progrès (lire pages 5 et 6). Pire, le *sertindole* (Serdolect[°]), un neuroleptique atypique proposé pour traiter la schizophrénie, n'apporte pas de progrès en termes d'efficacité ; de surcroît il provoque plus souvent que d'autres neuroleptiques, des troubles du rythme cardiaque parfois graves, en plus des effets indésirables classiques des neuroleptiques (lire page 9).

Il est bienvenu que la Commission européenne s'intéresse aux grands sujets tels que la santé mentale, mais elle doit agir dans l'intérêt premier des patients, et pas au service des marchands de médicaments inappropriés. À suivre.



Gaspard

1- Commission européenne - Communiqué de presse "Pour une stratégie ambitieuse en matière de santé mentale" 6 septembre 2006. Site internet <http://www.europarl.europa.eu> consulté le 17 novembre 2006 : 2 pages.

2- "Les chiffres clés des troubles bipolaires" Site internet <http://www.lilly.fr> consulté le 17 novembre 2006 : 1 page.